المملكة المغربية +«XNAS+ I NEYOSO ROYAUME DU MAROC



المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلميي المحالم الاعلى التربية والتكوين والبحث العلمي المحالمة المحالمة



Communiqué de presse

Signature d'une convention-cadre entre le CSEFRS et la CGEM

Rabat, le 14 décembre 2023

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ont procédé, lors d'une cérémonie officielle tenue le 14 décembre 2023 siège du CSEFRS à Rabat, à la signature d'une convention de partenariat entre les deux institutions. Cette convention a pour objectif la mise en place d'un cadre de coopération permettant aux deux signataires d'entreprendre des actions communes concernant le système d'éducation et de formation en faveur du développement socio-économique de notre pays.

Ratifiée par M. Monsieur Habib El Malki, Président du CSEFRS, et M. Monsieur Chakib Alj, Président de la CGEM, cette convention s'inscrit dans le cadre des orientations consignées dans la Vision Stratégique de la réforme 2015-2030 et prend appui sur les dispositions pertinentes de la loi-cadre 51-17 concernant l'édification de la Nouvelle Ecole à laquelle nous aspirons tous.

A cet effet, la présente convention vise l'instauration d'une collaboration pour la convergence entre la demande du marché du travail et l'offre de formation aux différents cycles du système éducatif dans sa globalité et ce, en tenant compte des transformations de l'économie nationale et de l'évolution des qualifications et de l'emploi.

Outre l'échange de données et la constitution de groupes de travail et de réflexion sur des thématiques concernant la formation, les compétences et l'employabilité, les domaines de collaboration prévus entre les deux institutions portent essentiellement sur : les dispositifs

de veille en matière d'éducation et de formation; l'évaluation du rendement du système d'enseignement de de formation professionnelle; la promotion des dispositifs de formation continue; l'ouverture du monde de l'entreprise sur les universités et le développement de l'innovation et la recherche scientifique.

Pour sa mise en œuvre, la convention prévoit la constitution d'un comité conjoint d'experts chargé de la veille du système éducatif et de formation en relation avec l'évolution des structures économiques, de l'emploi et des compétences. Ce comité aura également pour mission de superviser des études prospectives sur les tendances futures des métiers et de l'emploi en relation avec les transformations des structures économiques, ainsi que les possibilités de développement de la formation continue au sein de l'entreprise, la formation par alternance et la formation tout long de la vie.